



Le Collectif contre l'installation
de la statue de Jean Paul II à Ploërmel

appelle à un :

RASSEMBLEMENT / DÉBAT

POUR le retrait de l'espace public du monument Jean-Paul II

POUR le respect de la loi à Ploërmel comme ailleurs

dimanche 10 décembre à 15 H

Foyer Municipal d'Augan

Ce rassemblement, sera l'occasion de réunir,
sous forme de débats, d'expositions, d'expression de soutiens
nationaux, les citoyens et les organisations
qui refusent l'installation du monument,
et demandent simplement le respect de la loi de 1905.

Contacts : 02 97 74 23 33 / 02 97 93 35 85



Le Collectif contre l'installation
de la statue de Jean Paul II à Ploërmel

appelle à un :

RASSEMBLEMENT / DÉBAT

POUR le retrait de l'espace public du monument Jean-Paul II

POUR le respect de la loi à Ploërmel comme ailleurs

dimanche 10 décembre à 15 H

Foyer Municipal d'Augan

Ce rassemblement, sera l'occasion de réunir,
sous forme de débats, d'expositions, d'expression de soutiens
nationaux, les citoyens et les organisations
qui refusent l'installation du monument,
et demandent simplement le respect de la loi de 1905.

Contacts : 02 97 74 23 33 / 02 97 93 35 85

Habitants de Ploërmel et de la communauté de communes

Qui va payer l'addition ?

Les budgets ont été votés : 130 000 €.

Les subventions des Conseils Général et Régional demandées devaient financer 29 000 €.

Résultat : 4 500 € seulement ont été alloués par le Conseil Général.

Il reste 125 500 €.

Sans compter, les « à côtés » qui n'ont pas été évalués: les projecteurs sur la place, les caméras de surveillance, les vigiles qui surveillent le monument depuis 2 semaines, le transport depuis la Russie, ...

A moins que ce ne soit un problème de calcul ?

Pourtant, dénombrer les Ploërmelais qui ont manifesté leur citoyenneté le samedi 18 novembre, ne semble pas poser de problèmes.

Les manifestants ont été photographiés, filmés, fichés peut-être.

C'est ça la liberté de manifester à Ploërmel ?

..... **surveillez vos impôts.**

Habitants de Ploërmel et de la communauté de communes

Qui va payer l'addition ?

Les budgets ont été votés : 130 000 €.

Les subventions des Conseils Général et Régional demandées devaient financer 29 000 €.

Résultat : 4 500 € seulement ont été alloués par le Conseil Général.

Il reste 125 500 €.

Sans compter, les « à côtés » qui n'ont pas été évalués: les projecteurs sur la place, les caméras de surveillance, les vigiles qui surveillent le monument depuis 2 semaines, le transport depuis la Russie, ...

A moins que ce ne soit un problème de calcul ?

Pourtant, dénombrer les Ploërmelais qui ont manifesté leur citoyenneté le samedi 18 novembre, ne semble pas poser de problèmes.

Les manifestants ont été photographiés, filmés, fichés peut-être.

C'est ça la liberté de manifester à Ploërmel ?

..... **surveillez vos impôts.**

Quel « service rendu » pour de si nombreux cadeaux ?

Une statue de Jean Paul II, gigantesque, un obélisque, et peut-être une statue du Général De Gaulle : cadeaux.

Pour quels services se voit-il ainsi récompensé par cette profusion de cadeaux ?

Quel « service rendu » pour de si nombreux cadeaux ?

Une statue de Jean Paul II, gigantesque, un obélisque, et peut-être une statue du Général De Gaulle : cadeaux.

Pour quels services se voit-il ainsi récompensé par cette profusion de cadeaux ?

Le sculpteur décoré du « bouclier d'or » de la ville de Ploërmel

Mais de quoi vit cet artiste alors qu'il inonde la planète de...

.... « sculptures / cadeaux » ?

De décorations locales ou de moyens moins avouables ?

Le sculpteur décoré du « bouclier d'or » de la ville de Ploërmel

Mais de quoi vit cet artiste alors qu'il inonde la planète de...

.... « sculptures / cadeaux » ?

De décorations locales ou de moyens moins avouables ?

Ceux qui le peuvent n'iront pas

A Ploërmel certains n'ont pas le choix, mais d'autres décideront délibérément de ne pas participer à l'inauguration de ce monument.

Ceux qui le peuvent n'iront pas

A Ploërmel certains n'ont pas le choix, mais d'autres décideront délibérément de ne pas participer à l'inauguration de ce monument.

ALORS, dimanche, vous serez à PLOËRMEL ou à AUGAN ?

La loi finira par s'imposer. Nous y veillons et y veillerons.

ALORS, dimanche, vous serez à PLOËRMEL ou à AUGAN ?

La loi finira par s'imposer. Nous y veillons et y veillerons.